

R/J.-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
DU 10 NOV. DU RUANDA

Kigali, le 16 janvier 1959.-

330/T.P.2

N° 326 T.P 2/05	
DATE	23. I. 1959
TRAIT P	A.J.
VISAS	



TRANSMIS copie pour information et
exécution éventuelle à Monsieur
l'Administrateur de Territoire de et à

RÉSIDENT RUE.

Pour le Résident du Ruanda,
Le Résident-Adjoint,
L.R.G. GOUVERNER.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

USUMPURA, le 9 janvier 1959

N° 661/134.

Monsieur le Résident du Ruanda
à

KIGALI.-

Objet:
Logements auxiliaires

Dos. 19-661-2

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur d'accuser réception de
votre message-avion n° 696926/T.P.

Après examen de la question, force m'est
de lancer l'adjudication pur construction de 20 habitations
pour auxiliaires au Ruanda, sur la base du plan n°396 bis.

En effet :

- 1°) ce plan a été étudié en coopération avec le Service des Affaires Indigènes, et accepté par Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
- 2°) à mon avis, le bâtiment peut convenir pour une famille de 8 enfants,
- 3°) le plan n'a été accepté par le Gouvernement Général à Léopoldville qu'après discussion, car le coût en avait été jugé élevé.

Si, pour certains cas particuliers,
il faut prévoir plus grand encore, décompte pourra être
fait avec l'entrepreneur en cours de travaux, pour construction de une ou deux chambres supplémentaires (avec accord de Monsieur le Vice-Gouverneur Général).

.../..

Ce fut le cas notamment pour Kisenyi, où l'entrepreneur VIRMAST vient de construire deux maisons 396 transformées (chambre supplémentaire et cuisine extérieure).

x

x x

L'adjudication pour 20 maisons au Ruanda et 19 en Urundi sera lancée dans les tous prochains jours.-

LE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLIQUES DU RUANDA-URUNDI,

J. SCHUFFEL,
(sé)

INGENIEUR PROVINCIAL.-